



Démission suite à un non respect d'un engagement

Par **Filoamandine**, le **29/07/2011** à **06:43**

Bonjour, rn Il y a quelques mois, j'ai voulu quitté mon entreprise pour reprendre une formation, en l'occurrence un BTS. J'ai donc fait une demande de rupture conventionnelle, le patron a refusé et m'a proposé de faire ce BTS dans son entreprise, ce qui était une bonne chose. rn Hors il y a un mois il m'annonce qu'il ne désire plus le faire, alors que j'ai effectué toutes les démarches pour trouver un centre de formation, passé les tests, etc... rn J'ai donc envoyé plusieurs lettres de motivation ainsi que des CV dans d'autres entreprises, j'ai fini par en trouver une. rn Je suis donc retourné voir mon patron pour qu'on fasse une rupture conventionnelle mais il veut toujours pas. rn Je suis contraint de démissionner! rn rn Ma question est: puis je avoir un recours aux prud'homme? rn merci

Par **pat76**, le **29/07/2011** à **15:46**

Bonjour rn rn La proposition de la formation dans son entreprise par votre employeur était simplement orale ou vous avez une trace écrite. rn rn Sans preuve écrite ce sera parole contre parole devant le Conseil des Prud'hommes. rn rn Quel genre de contrat avez vous dans l'entreprise CDD ou CDI. rn rn Quand devez-vous commencer votre formation chez votre nouvel employeur?

Par **Filoamandine**, le **30/07/2011** à **14:02**

Bonjour,rnrnLa proposition était orale mais en présence d'un représentant du personnel,rnmon contrat est un CDI et la formation débute le 5 septembre 2011

Par **pat76**, le **30/07/2011** à **14:09**

BonjourrnrnVous demandez au délégué du personnel qui était présent lorsque votre employeur vous a proposé de faire le stage dans son entreprise, de vous faire un témoignage écrit retraçant la conversation et la proposition de l'employeur.rnrnVous lui demanderez également une photocopie de sa carte d'identité recto-verso.rnrnLorsque vous aurez ce témoignage (rappelez au délégué qu'il est salarié protégé et que l'employeur ne peut le licencier sans l'accord de l'inspection du travail), vous demanderez à l'employeur qu'il vous confirme par écrit qu'il n'accepte plus de vous prendre en formation dans son entreprise alors qu'il vous l'avait proposé oralement devant témoin.

Par **Filoamandine**, le **30/07/2011** à **15:54**

D'accord merci pour ces conseils, je vous tiendrez du déroulement des opérations, j'ai envoyé ma lettre de démission aujourd'hui.rnJe suis en congés payés depuis hier jusqu'au 19 août, ensuite il me reste 2 semaines avant le début de ma formation. J'ai demandé au directeur de me dispenser du mois de préavis, qui devrait débiter après mes CP, et je lui ai également demandé qu'il me paye les 2 semaines de préavis de la fin de mes congés au début de la formation. Si il accepte je n'irai pas plus loin, par contre si il ne veut pas, à ce moment là je me dirigerai vers les prud'hommes.rnrnMerci